

# Impact de la crise sanitaire sur les pratiques professionnelles du travail social.

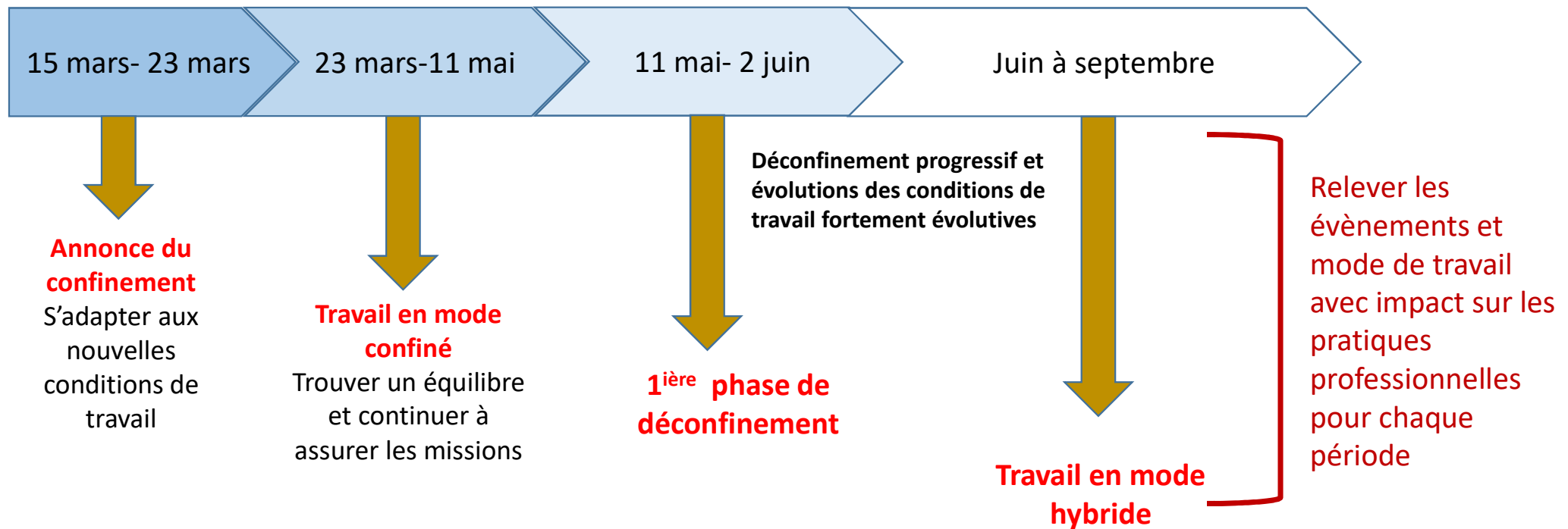
**MAI 2020**

Crise sanitaire de pandémie liée au covid-19, oblige le Président de la République d'annoncer une période de confinement à compter du 16 mars 2020 et qui a duré jusqu'au 11 mai 2020, impliquant:

- L'observation stricte des gestes barrières sanitaires et de distanciation
- La restriction des déplacements au strict nécessaire (courses alimentaires, soins et travail quand le télétravail n'est pas possible),
- Des sorties près du domicile (activité sportive individuelle, hygiène canine),
- La pénalisation des infractions relevées.

Pour le Département, Monsieur Hus présente le 16 mars 2020 un plan de continuité d'activité qui consiste à maintenir en activité les fonctions dites « critiques » et arrêter toutes celles qui ne le seraient pas impliquant:

- Les professionnels de rester chez eux
- A organiser leurs missions en télétravail ou travail à distance.
- Si cela ne s'avère pas possible, de bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence.



***Comment les travailleurs sociaux et médico sociaux ont préservé et préservent encore aujourd'hui le lien social avec les personnes accompagnées alors qu'une distanciation physique et sociale est imposée dans le cadre des gestes barrières liées à la crise sanitaire ?***



La DPEIS, soutenue par d'autres directions, par des partenaires propose de capitaliser ces expériences et après analyse, de les inscrire dans le cadre des évolutions des pratiques professionnelles dans le travail social par le biais du CLTSDS

## Composé de :

- DPEIS: K Pruvost, L Podvin, P Sicard
- DIPLE: K Barre, B Novacki
- DOSAA :N Lovato
- DEFJ : Johan Lefebvre
- SAPRH : Véronique Saeys

Animation du groupe : Karine Pruvost

Secrétariat : Estelle Henniart

## Missions du groupe :

- Valider les objectifs de l'étude
- Déterminer les modalités de recueil des éléments
- Déterminer les modalités d'analyse de la matière récupérée
- Restituer les résultats aux participants, au collège des directeurs, au CLTSDS
- Proposition d'évolution des pratiques professionnelles et plan d'action pour mise en œuvre

**Le groupe technique n'a pas vocation à exister dans le temps**



